

ATTESTATION DE LABÉLISATION

Label CH-J581-2025-142

L'entreprise

Sensia AG

A obtenu le label CARBON FRI. L'entreprise a rempli toutes les conditions requises et soumis tous les documents nécessaires à l'obtention du label conformément au règlement de labélisation du 15/05/2018.



**CARBON
FRI**

En particulier, ce certificat atteste

Que le bilan CO₂ a été établi par une organisation accréditée, garantissant la conformité avec la norme ISO 14064-1.

La présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO₂.

La présence d'une attestation de l'investissement dans la Fondation.

Le label est valable pour une durée d'un an à partir du 29/07/2025.

En trois exemplaires à Fribourg, le 12/08/2025

Autorisé par

Christophe Emmenegger

Président, Fondation Carbon Fri

